



Séance du 28/11/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 526

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education -  
Enseignement supérieur

Dossier : 161077

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Opéra de la Ville de Saint-Etienne - Contrat de coproduction LOHENGRIN avec la Ville de  
Marseille - Approbation

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 18/11/2016

**Compte rendu affiché le :** 29/11/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Robert KARULAK (pouvoir à M. Claude LIOGIER, Présent à partir de la question 10 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Présent à partir de la question 19 du projet de l'ordre du jour.) Mme Raphaëlle JEANSON (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jacques PHROMMALA (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)

**Absents :**

M. Michel BEAL

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 526

**Commission :** Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 161077

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Opéra de la Ville de Saint-Etienne - Contrat de coproduction LOHENGRIN avec la Ville de Marseille - Approbation

□ **Rappel et Références :**

L'Opéra de la Ville Saint-Etienne produit et coproduit chaque saison des ouvrages avec d'autres entités culturelles dans le cadre de sa programmation.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'objet du présent contrat est de régler entre les parties les termes de la coproduction concernant la création du spectacle : LOHENGRIN, livret de Richard Wagner.

L'Opéra de Saint-Etienne accueillera ce spectacle dans le cadre de sa programmation les 9, 11 et 13 juin 2017. Le spectacle sera ensuite repris, dans le cadre de la coproduction, à Marseille pour 3 représentations les mardi 2, samedi 5 et mardi 8 mai 2018.

□ **Contenu :**

L'Opéra de la Ville de Saint-Etienne est désigné comme Coproducteur délégué de la coproduction et à ce titre seul gérant de la production de la création du spectacle.

Le budget prévisionnel total de la coproduction s'élève à **255 663.00 €HT**.

Chaque coproducteur assumera une part des dépenses de coproduction se répartissant comme suit :

**La Ville de Saint-Etienne /Opéra : 207 713 €HT**, soit 81 % de part dans la coproduction, apport réparti comme suit :

- une valorisation d'un apport en industrie (mise à disposition des ateliers décors, costumes et de leurs connaissances) pour un total de **134 213 €H.T**

- un apport en numéraire constitué par les frais d'achat de matériaux et de personnels intermittents nécessaires à la fabrication du décor et des accessoires à hauteur d'un montant global maximum de **60 000 €HT** et par une partie des coûts des matières premières et des éventuels personnels intermittents nécessaires à la fabrication des costumes dans la limite de **13 500 €HT**

**La Ville de Marseille/Opéra de la Ville de Saint-Etienne : 47 950 €H.T**, soit 19% de part dans la coproduction, apport réparti comme suit :

- prise en charge des droits d'auteurs du générique de création pour la création à Saint-Etienne et la reprise à Marseille pour un total de **21 500€H.T**

- prise en charge de la réalisation de la scénographie pour un total de **19 950 €**

- un apport en numéraire de **6 500 €HT** correspondant à la prise en charge d'une partie des coûts de matières premières nécessaires à la confection des costumes.

Sont laissés à la charge de charge coproducteur et non inclus dans l'apport de coproduction, les salaires et charges afférentes : du metteur en scène, de son assistant et de l'éclairagiste ainsi que celui du scénographe -costumier pour la reprise à Marseille.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 207 713 €+ 26 512€

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
	207 713 €+					

<b>Fonctionnement</b>	26512					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

**□ Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver le contenu de ledit contrat annexé à la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit contrat dont un exemplaire restera joint au dossier.

<p><b>Décision :</b> Proposition adoptée</p> <p><b>Résultat du vote :</b> 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)</p>	<p><b>Imputation budgétaire</b></p> <p>BP 2016 - dépenses inscrites au BP 2016 et sous réserve de validation des crédits lors du vote du BP, au budget 2017</p> <p>Chapitre 011 - articles 6288 - 60628 - 6135</p> <p>Chapitre 012 - articles 6218 - 6451 - 6458</p>
<p><b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b></p> <p><b>Marc CHASSAUBENE</b></p>	